



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus ..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 31  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:29



## Rapporteur : Monsieur le Maire

Une minute de silence a été observée en mémoire de Madame Ghislaine LAVICE, Conseillère Municipale de 1977 à 1995 et décédée le 2 novembre 2019.

### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Mme Annie TOULET en tant que secrétaire de séance.

### ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 16 septembre 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 16 septembre 2019.



**FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines  
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales et aux Finances  
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité**

**❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- Fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des lignes de trésoreries pour un montant maximum de 2 000 000,00 € » (alinéa 20),
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense, (alinéa 26).

Dans le cadre de cette délégation, **22 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DÉCISIONS N° 1 à 18 DU 2 OCTOBRE 2019  
Exécutoires le 11 octobre 2019**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives**

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NB : tableau pages suivantes.

**DÉCISION N° 19 DU 11 OCTOBRE 2019  
Exécutoire le 21 octobre 2019**

**DIRECTION DES FINANCES**

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2014-2020

Demande d'aide financière auprès des services de la Région Centre Val de Loire

Stratégie régionale pour la biodiversité – Trame verte et bleue : études et aménagements

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Travaux.....19 107,96 € HT
- Financement :
- CRST.....15 286,37 €
- Emprunt/autofinancement.....3 821,59 €



**DÉCISION N°20 DU 18 OCTOBRE 2019**  
**Exécutoire le 21 octobre 2019**

**DIRECTION DES FINANCES**

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2014-2018

Demandes d'aides financières auprès des services de la Région Centre Val de Loire

Actions inscrites audit contrat

Quatre opérations sont concernées :

1. La réalisation d'équipements d'accueil périscolaire (même fiche, action : accueils extrascolaires et locaux jeunes),
2. L'aménagement d'un auditorium et d'une salle de répétition (même fiche, action : équipements liés à l'enseignement artistique : école de musique),
3. La réalisation d'une salle de sport de proximité dans le cadre de la construction d'un 3<sup>ème</sup> groupe scolaire (même fiche, action : équipements sportifs et de loisirs),
4. Réfection du terrain synthétique de football Guy FÉLIX (même fiche, action : équipements sportifs et de loisirs).

Les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

1. La réalisation d'équipements d'accueil périscolaire dans le cadre de la construction d'un 3<sup>ème</sup> groupe scolaire (même fiche – action : accueils extrascolaires et locaux jeunes) :

TRAVAUX	COÛT H.T	FINANCEMENT	Montant
. Total	343 735,00 €	Emprunt/autofinancement	274 988,00 €
		CRST (estimation)	68 747,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>343 735,00 €</b>		<b>343 735,00 €</b>

2. L'aménagement d'un auditorium et d'une salle de répétition (même fiche : - action : équipements liés à l'enseignement artistique : école de musique) :

TRAVAUX	COÛT H.T	FINANCEMENT	Montant
Montant des 15 lots (tranche ferme)	1 403 436,62 €	Emprunt/autofinancement	982 405,62 €
		CRST (estimation)	421 031,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 403 436,62 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 403 436,62 €</b>

3. La réalisation d'une salle de sport de proximité dans le cadre de la construction d'un 3<sup>ème</sup> groupe scolaire (même fiche – action : équipements sportifs et de loisirs) :

TRAVAUX	COÛT H.T	FINANCEMENT	Montant
. Total travaux	1 218 272,00 €	Emprunt/autofinancement	974 617,00 €
		CRST (estimation)	243 655,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 218 272,00€</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 218 272,00€</b>



4. Réfection du terrain synthétique de football Guy FÉLIX (même fiche, action : équipements sportifs et de loisirs).

TRAVAUX	COÛT H.T	FINANCEMENT	Montant
Total	237 767,50 €	Emprunt/autofinancement	46 297,91 €
		Réserve parlementaire	72 799,59 €
		DETR 2017	71 116,50 €
		CRST (estimation)	47 553,50 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>237 767,50 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>237 767,50 €</b>

**DÉCISION N° 21 DU 21 OCTOBRE 2019**  
**Exécutoire le 25 octobre 2019**

**DIRECTION DES FINANCES**

Ouverture d'une ligne de Trésorerie  
Souscription d'une convention

Une convention est souscrite auprès du Crédit Mutuel avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 2 000 000,00 €,
- Durée totale : 1 an,
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné 1 mois + marge 0,45%,
- Frais de dossier : 850,00 €,
- Paiement des intérêts : suivant une périodicité trimestrielle.

**DÉCISION N° 22 DU 29 OCTOBRE 2019**  
**Exécutoire le 4 novembre 2019**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**

**Service des Affaires Administratives**

Relations publiques  
Location des salles de l'ancienne école République  
Fixation des tarifs

(tableau pages suivantes)

❖ **Finances – Mise à disposition de personnel du budget principal aux budgets annexes – Facturation année 2019 (sur données 2018)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Autorise la facturation sur chacun des budgets suivant la répartition ci-dessous,



- 2) Précise que la dépense sera inscrite sur chacun des budgets annexes à l'article 6045 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » et la recette au budget principal article 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes »,
- 3) Dit que pour l'année 2019 et par référence aux réalisés 2018, elle s'élève à **127 932 €** et qu'elle se répartit suivant le tableau ci-dessous :

Somme cumulée du réalisé au 31/12/2018 de tous les budgets annexes	<b>21 110 532,18 €</b>		Répartition des frais de personnel en 2019	<b>127 932 €</b>
	<i>Répartis comme suit</i>			
Bois Ribert	3 924 427,28 €	19%	23 782 €	
Charles De Gaulle	2 435 807,45 €	12%	14 761 €	
Central Parc	12 150 743,87 €	58%	73 635 €	
Croix De Pierre	1 572 099,25 €	7%	9 527 €	
La Roujolle	1 027 454,33 €	5%	6 226 €	
		<b>100%</b>	<b>127 932 €</b>	

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 8 octobre et le 7 novembre 2019**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 19 novembre 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 19 novembre 2019.

❖ **Recensement de la population 2020 – Rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la base de la rémunération forfaitaire des agents recenseurs à 2.000,00 € bruts.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du conseil syndical du lundi 14 octobre 2019.**



**Monsieur BOIGARD** rappelle qu'une analyse synthétique des missions du syndicat pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal (document distribué sur table).

Il ajoute que lors de ce conseil syndical ont été abordés les propositions budgétaires ainsi que des points concernant l'administration générale du syndicat. Dans le domaine des Finances, l'adhésion au service PayFIP a été adoptée.

**Monsieur BOIGARD** précise qu'il s'agit d'un paiement en ligne pour les usagers du Syndicat.

Des points sur les ressources humaines, l'électricité, le gaz et l'éclairage public, ont également été faits. Un point a également été effectué sur modulo en ce qui concerne les infrastructures de charges des véhicules électriques dans le Département.

Enfin divers dossiers sur le fonctionnement du syndicat ont été étudiés.

#### ❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire – Compte rendu de la réunion du Conseil Métropolitain du lundi 21 octobre 2019**

**Madame LEMARIÉ** rend compte des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain du lundi 21 octobre 2019.

Elle précise que l'ouverture de la séance a débuté par une intervention de **Monsieur Thierry POURQUIER**, nouveau Directeur Départemental des Finances Publiques. En effet ce dernier est venu présenter la réforme de la carte des finances publiques en Indre-et-Loire, telle qu'elle se dessine pour janvier 2021. Il a également confirmé que le rattachement de toutes les communes de la Métropole, hors Tours, au Centre des Finances Publiques de Chinon, était abandonné, au profit du maintien d'une trésorerie spécifique à laquelle pourront être rattachées les communes du nord du Département. **Madame LEMARIÉ** précise que le choix de l'implantation n'est pas encore effectué.

**Madame LEMARIÉ** signale que **Monsieur Emmanuel DENIS**, Conseiller Municipal de Tours, est intervenu sur l'action de l'association pour l'accompagnement des migrants en soulignant la problématique des familles dormant dehors la nuit à l'arrivée de l'hiver. Ce dernier a proposé qu'un courrier soit adressé à Madame la Préfète, afin d'accélérer le plan hivernal.

**Madame LEMARIÉ** ajoute que **Monsieur Emmanuel DENIS** a souhaité faire une intervention sur les conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen et a demandé à ce que le Conseil de Développement (CODEV) soit saisi d'une mission d'investigation sur les entreprises SEVESO du territoire métropolitain.

**Madame LEMARIÉ** signale que la Métropole a approuvé la possibilité de recourir à l'intérim pour le remplacement du personnel, et principalement celui du service des collectes des déchets, lorsqu'il y a de l'absentéisme.

Elle ajoute que Monsieur le Président a effectué un point sur le futur contrat Plan Etat/Région/Métropole 2021/2027, lequel a été suivi d'un compte rendu d'une réunion qui s'est tenue à Orléans.

**Madame LEMARIÉ** précise que la Métropole a déposé 16 fiches « actions » pour un montant de 1,3 milliards d'euros, dans tous les secteurs, sauf pour les mobilités, non concernées.

Elle informe les membres du Conseil Municipal que **Monsieur Thibault COULON** a présenté les CRACL des opérations économiques et précise qu'elles ont été reprises d'un point de vue financier, avec la révision et l'harmonisation des prix de vente, afin que la Métropole baisse ses participations à l'équilibre.

Elle signale enfin que le règlement de voirie métropolitain a été adopté.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 7 et mardi 12 novembre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

❖ **Budget Principal – Décision modificative n° 3**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les mouvements à enregistrer à l'occasion de cette 3<sup>ème</sup> décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses en moins			
Formation	- 15 000 €		
Amende FIPH FP	- 13 000 €		
Dépenses imprévues	- 20 000 €		
<i>Sous total</i>	- 48 000 €		
Dépenses en plus		Recettes en plus	
Divers articles	129 900 €	Remboursements assurance	40 000 €
Provision	21 000 €	Remboursement par les budgets annexes	62 900 €
<i>Sous total</i>	150 900 €	<i>Sous total</i>	102 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 900 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>102 900 €</b>

**ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales  
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée aux Relations Publiques  
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué à l'Animation**

❖ **Animation – Mise à disposition du parking de la boule de fort – Création d'une catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide la création d'une nouvelle catégorie tarifaire,



2) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 18 novembre 2019**

**Madame JABOT** signale que lors de ce Conseil d'Administration ont été choisis l'animation et le prestataire pour le goûter des séniors du 21 décembre 2019. Elle ajoute que le choix du traiteur a également été évoqué pour le repas de Printemps qui aura lieu le 2 février prochain.

Deux demandes de secours exceptionnels ont été étudiées. Elle ajoute que la conférence de l'Université du Temps Libre a eu beaucoup de succès. Elle rappelle que le thème était « l'Irlande face au Brexit ».

Elle signale enfin qu'une conférence a lieu le 20 novembre prochain pour l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Cette conférence sera présentée par **Monsieur Jean EPSTEIN**, dont la spécialité est la psychosociologie.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication des lundi 4 et mardi 12 novembre 2019**

**Monsieur MARTINEAU** tient à rappeler que l'assemblée générale du Réveil Sportif se tiendra le 29 novembre prochain.

❖ **« Escale Cabaret Club » - Convention-type de partenariat dans le cadre d'une opération de parrainage en vue du financement de cet évènement**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention-type régissant les modalités de parrainage en vue de l'édition 2020 de l'Escal Cabaret Club,
- 2) Autorise en conséquence, Monsieur le Maire ou l'Adjointe en charge des Relations Publiques à signer ladite convention avec les différents partenaires.

**ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - SPORT**

**Rapporteur : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement**

❖ **Demande de subvention pour le projet scientifique et humanitaire « cuiseur 2.0 »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Vauc'en Sciences » pour contribuer à la réalisation de ce projet,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 500,00 euros (cinq cents euros).

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 6 novembre 2019**

Il n'y a rien de plus à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain,  
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint - Président de la Commission d'Appel d'Offres**

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Tranche 2 et tranche 3 - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des tranches 2 et 3 - Modifications en cours d'exécution du marché 2016-24**

**A - Fixation du forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de la tranche 2**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à conclure et à signer la modification en cours d'exécution énoncée ci-dessus permettant de fixer le forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de la tranche 2 de ladite ZAC.

**B – Modification en cours d'exécution marché de maîtrise d'œuvre 2016-24 faisant suite à la modification du programme de travaux de la tranche 3 sur la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à conclure et à signer la modification en cours d'exécution énoncée ci-dessus.



❖ **Travaux d'infrastructures sur le domaine privé de la commune - Constitution d'un groupement de commandes entre Tours Métropole Val de Loire et les communes de Fondettes, Joué-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours, Saint-Avertin, la Riche et le Syndicat de Mobilités de Touraine - Adhésion de la ville - Approbation de la convention constitutive et désignation du coordonnateur**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Fondettes, Joué-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours, Saint-Avertin, le Syndicat des mobilités de Touraine et Tours Métropole Val de Loire concernant les travaux de voirie,
- 2) Adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe,
- 3) Précise que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à cette affaire.

❖ **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics locaux pour l'exercice 2018**

**A – Rapport annuel de concession de distribution publique de gaz**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz sur la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'exercice 2018.

**B – Rapport de la Métropole sur la collecte et l'élimination des déchets**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport de la Métropole sur la collecte et l'élimination des déchets pour l'exercice 2018.

**C – Rapport de la Métropole sur le service public de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport de la Métropole sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2018.



## D – Compte rendu de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du mardi 5 novembre 2019 et bilan annuel 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte des travaux réalisés en 2018 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune.

### ❖ Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce des mardi 5 et 12 novembre 2019

Il n'y a rien de plus à ajouter.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) Travaux rue de la Mairie

**Monsieur GILLOT** souligne que grâce aux travaux conjoints des services et des entreprises, les délais ont été respectés puisque les travaux se sont achevés fin octobre. Il précise que c'était un gros chantier en sous-sol, de murs de soutènement, d'éclairage et de réfection de bordures.

Aujourd'hui la rue est de nouveau ouverte à la circulation. Les travaux en suspend seront effectués dans la semaine. Il ajoute qu'un petit inconvénient est survenu et des travaux seront à refaire. En effet, les enrobés, effectués par l'entreprise, ne sont pas satisfaisant, et ceux-ci devront être refaits. La rue sera de nouveau interdite à la circulation pendant les vacances de Printemps. Il tient à souligner que la responsabilité de la mairie n'est absolument pas engagée.

### 2) Actes d'Urbanisme

**Monsieur GILLOT** signale que le nombre d'actes d'urbanisme est en augmentation puisqu'à la fin du mois d'octobre, plus de 800 actes d'urbanisme ont été enregistrés. Parmi ces 800 actes d'urbanisme, on compte 84 permis de construire, ce qui veut dire qu'à la fin de l'année, 100 permis de construire seront enregistrés contre une cinquantaine habituellement.

**Monsieur GILLOT** ajoute que ceci est le reflet d'un bon dynamisme, aussi bien dans la section économique, car la zone de Bois Ribert est quasi complète maintenant.

### 3) Ventes Boulevard Charles De Gaulle

**Monsieur FIEVEZ** s'interroge sur la vente de deux maisons boulevard Charles De Gaulle, aux numéros 64 et 78. Il souligne qu'il n'a pas pris connaissance de cette opération en commission d'Urbanisme, ni dans les décisions du Maire. Il se demande donc si ces ventes ont réellement abouti.

**Monsieur le Maire** lui répond que, de mémoire, il n'a pas souvenir de ces opérations sur le boulevard Charles De Gaulle.

**Monsieur GILLOT** précise à Monsieur FIEVEZ qu'une réponse précise lui sera apportée lors de la prochaine commission d'Urbanisme.



#### 4) Conférence de Monsieur EPSTEIN

**Madame GUIRAUD** tient à souligner l'importance d'assister à la conférence de **Monsieur Jean EPSTEIN**. En effet, elle précise qu'il est très talentueux dans le domaine de la psychosociologie et qu'il fait l'honneur de se rendre à Saint-Cyr-sur-Loire le mercredi 20 novembre 2019 pour une conférence-débat intitulée « Parents, professionnels, nous sommes tous formidables ! ».

#### 5) Matinée ludique – Petite Enfance

**Madame GUIRAUD** tient également à rappeler l'organisation d'une matinée ludique organisée le samedi 23 novembre prochain, avec le ludobus, les parents, les grands-parents, qui viendront jouer avec les enfants. Elle souligne que cette matinée sera suivie d'un spectacle organisé par les assistantes maternelles, lequel est intitulé « Les émotions, une histoire de couleurs ».

#### 6) Installation de la structure « le Héros »

**Monsieur MILLIAT** apporte à la connaissance du Conseil Municipal que la structure « Le Héros » d'Elisabeth von Wrede, pour laquelle la ville a recours à un mécénat, a été installée dans le parc de la Clarté.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Briand.', written in a cursive style.

Philippe BRIAND